



## Points particuliers en considération

- Les candidats doivent déjà être au moins Rescue Leaders
- Une assurance Responsabilité Civile couvrant les activités que le candidat exercera est requise.
- Ce niveau est certifié ISO 24802-1.
- Quatrième cours obligatoire du système de formation des plongeurs de l'ACUC et premier niveau professionnel obligatoire
- Un Divemaster ACUC est qualifié pour assister aux cours théoriques et aquatiques, et intègre en un seul niveau les tâches et responsabilités de Divemaster et d'Assistant Instructor.

## Avant-propos

Remarque : En cas de divergence entre ce texte et la version anglaise de cette norme, en raison de retards dans la traduction ou d'autres causes, la version anglaise doit être considérée comme la version valide.

Le cours ACUC Divemaster est le **premier niveau professionnel** obligatoire de l'échelle de formation de l'ACUC. Ce cours peut être enseigné et certifié par n'importe quel ACUC Open Water Instructor ou niveau supérieur. Les principales caractéristiques de ce cours sont que les candidats qui le terminent avec succès seront en mesure d'agir en tant que **Dive Controller**, de diriger des plongeurs certifiés lors de plongées en eau libre en tant que **Dive Guide**, d'aider à la formation de nouveaux plongeurs, à la fois dans certaines parties **académiques** et dans certaines parties de formation **aux compétences** d'un cours, **d'enseigner** certains cours de plongée ACUC non certifiants, tels que l'« Introduction à la plongée » (en piscine ou en eau confinée) et également d'enseigner, d'évaluer et de certifier certaines **spécialités « sèches »** (spécialités où aucune formation en eau n'est impliquée), tant que le Divemaster détient la qualification d'instructeur de spécialité correspondante. Par conséquent, le Divemaster ACUC est une personne dont les connaissances et la formation impliquent non seulement les connaissances académiques et les compétences pratiques d'un Divemaster, mais aussi les connaissances académiques et les compétences pratiques d'un Assistant Instructor.

Il s'agit d'une norme internationale de l'ACUC et elle est donc toujours soumise aux différentes législations nationales ou locales. Dans les cas où il existe des législations différentes de cette norme, la délégation nationale ou régionale de l'ACUC, si elle existe, doit demander par écrit au bureau principal de l'ACUC une « **dérogation** » à cette norme pour satisfaire à la législation de la région, en appuyant sa demande avec la documentation appropriée. Les dérogations, si elles sont demandées, pour être considérées comme valables, doivent apparaître à la fin de chaque document de norme spécifique. Dans les cas où les législations locales ou nationales sont plus restrictives que la norme ACUC, la législation locale prévaudra, mais si la norme ACUC est plus restrictive, alors la norme ACUC prévaudra, car en se conformant à la norme ACUC plus restrictive, la législation locale sera logiquement également respectée. Concernant les heures de formation requises, celles-ci peuvent varier en fonction de nombreux facteurs (nombre de candidats, environnement de plongée, etc.), par conséquent, les heures de formation réelles nécessaires dépendent de la réalisation des objectifs d'apprentissage. Néanmoins, le candidat doit suivre au moins 40 heures de formation/évaluation spécialisée. Un minimum de trente heures de formation/évaluation doit être effectué sous la supervision d'un Instructeur certifié. En gardant ce minimum à l'esprit, les heures de formation réelles doivent être celles nécessaires pour suivre la formation décrite aux points 7 et 8 de la présente norme.

## 1 Champ d'application

Cette norme spécifie les compétences minimales en matière de sécurité à acquérir dans le cadre **de la formation de plongée récréative** au niveau Divemaster de l'ACUC. Cette norme s'applique uniquement à **la formation contractuelle** et à la certification en plongée récréative.

## 2 Définitions

Aux fins des normes de l'ACUC, les définitions suivantes s'appliquent. Veuillez noter que tous les termes présentés ci-dessous ne figurent pas nécessairement dans une norme spécifique.

**2.1 ACUC** : Entité fournissant des systèmes de formation et de certification en plongée sous-marine récréative.

**2.2 Certification** : Confirmation qu'un étudiant a satisfait à toutes les exigences d'un cours conformément à la norme spécifique, telle qu'émise par l'ACUC.

**2.3 Compétences :** Ce qu'un plongeur peut faire une fois certifié

**2.4 Compétences aquatiques :** connaissances transmises dans un environnement humide (eau de piscine, eau de mer, etc.)

**2.5 Conditions préalables à la formation :** Ce dont un plongeur a besoin ou les conditions à remplir avant de commencer la formation

**2.6 Connaissances théoriques :** connaissances transmises dans un environnement sec (salle de classe, bord de piscine, etc.)

**2.7 Cours de plongée sans certification :** Cours de plongée où les participants ne reçoivent pas de certification ACUC à la fin du cours, comme par exemple, l'introduction à la plongée, le rafraîchissement de plongée, la flottabilité de plongée, etc.

**2.8 Définitions de formation :**

- Observer : être observateur dans un cours mais sans aucun type de participation
- Assister : en plus de ce qui précède, assister à la formation d'un cours sous la supervision directe d'un Instructeur de niveau supérieur
- Former : en plus de tout ce qui précède, former dans le cadre d'un cours sans avoir besoin de la supervision d'un Instructeur de niveau supérieur
- Évaluer : outre tout ce qui précède, évaluer par soi-même ou avec d'autres évaluateurs, les performances des candidats
- Certifier : outre tout ce qui précède, délivrer les attestations des candidats.

**2.9 Eau confinée :** Piscine d'une profondeur adaptée à l'activité, ou plan d'eau offrant des conditions similaires (profondeur maximale 6 mètres)

**2.10 Eau froide :** eau à moins de 10 °C / 50 °F de sa température moyenne la plus élevée ou eau à 10 °C / 50 °F ou moins

**2.11 Eau libre :** Plan d'eau sensiblement plus grand qu'une piscine offrant des conditions typiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région où se déroule la formation.

**2.12 Équipement de base :** Équipement composé des éléments suivants :

- Masque
- Palmes
- Tuba

**2.13 Équipement de plongée :** Équipement composé des éléments suivants :

- Masque,
- Palmes
- Tuba,
- Bouteille
- Détendeur,
- Système de gaz respiratoire alternatif, qui pourrait aller d'un simple système octopus à un système respiratoire double avec une alimentation en gaz respiratoire séparée,
- Système de support de bouteille et dispositif de contrôle de la flottabilité comprenant (le cas échéant) un système de lestage à largage rapide,
- Manomètre submersible (moniteur de pression de gaz respiratoire),
- Moyens de mesurer la profondeur et le temps et de limiter en toute sécurité l'exposition au gaz inerte,
- Combinaison de plongée (si appropriée).

Remarque : Des environnements spécifiques peuvent nécessiter un équipement supplémentaire approprié (par exemple, une aide à la navigation sous-marine, un couteau/un dispositif de coupe).

**2.14 Espaces confinés :** condition qui s'applique lorsqu'il n'y a pas d'accès direct à la surface, comme à l'intérieur d'une épave, d'une caverne, etc.

**2.15 Formation à la plongée en eau libre:** expérience de formation en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur qualifié, comprenant au moins les activités suivantes :

- Briefing
- Préparation à la plongée
- Vérifications avant la plongée
- Entrée dans l'eau
- Procédures de descente
- Activité sous-marine
- Procédures de remontée et de surfacage
- Sortie de l'eau
- Debriefing
- Procédures post-plongée

- Enregistrement de la plongée.

**2.16 Gaz respiratoire** : mélange approprié d'oxygène et d'azote.

**2.17 Instructeur de plongée** : une personne qualifiée, certifiée par l'ACUC pour enseigner, évaluer et certifier les plongeurs.

**2.18 Niveaux de connaissances** :

- Basique : sait comment...
- Intermédiaire : sait comment et pourquoi...
- Avancé : sait comment, pourquoi et aussi, sait comment l'enseigner...

**2.19 Scuba** : (Self Contained Underwater Breathing Apparatus) Appareil Respiratoire Sous-marin Autonome.

**2.20 Spécialité sèche** : Cours de spécialité sans formation aquatique, comme par exemple, les premiers soins, l'administration d'oxygène, etc.

**2.21 Visibilité réduite** : condition qui s'applique lors d'une plongée de nuit ou lorsque la visibilité est inférieure à la longueur d'un bras, quelle qu'en soit la raison

### 3 Compétences d'un Divemaster de l'ACUC

Un Divemaster ACUC doit être formé pour avoir des compétences suffisantes en termes de connaissances, de pratiques et d'expérience pour plonger et agir en tant que guide de plongée en eau libre pour les plongeurs certifiés, pour aider à la formation théorique et pratique des nouveaux plongeurs et pour donner des cours de plongée sans certification et des cours de spécialité à sec. Les Divemasters ACUC doivent plonger dans les paramètres suivants :

- Plonger et guider les plongeurs jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres / 130 pieds
- Plongez et assurer que les autres plongent uniquement lorsque le soutien approprié est disponible à la surface,
- Plonger et s'assurer que les autres plongent dans des conditions égales ou supérieures que celles dans lesquelles ils ont été formés.
- Aider les plongeurs certifiés dans de nouveaux environnements que le Divemaster connaît bien.

S'ils sont accompagnés d'un Instructeur de l'ACUC, les Divemasters certifiés de l'ACUC peuvent acquérir une expérience progressive au-delà de ces paramètres (à l'exception de la profondeur) et développer des compétences dans la gestion de conditions de plongée plus difficiles conçues pour conduire à des qualifications plus élevées. Lorsqu'une formation ou une expérience supplémentaire est requise, elle ne peut être dispensée que par un Instructeur de l'ACUC dûment qualifié.

### 4 Prérequis pour la formation

Pour être admissible à l'inscription à un cours conformément à la présente norme, le candidat doit satisfaire aux prérequis suivants :

- **Age minimum** : 18 ans.
- **Exigences en matière de santé** : Les candidats doivent faire l'objet d'un examen médical approprié afin de déterminer s'ils sont aptes à pratiquer la plongée récréative. Les candidats doivent être informés de l'importance d'examens médicaux réguliers appropriés.
- **Certification précédente**: ACUC Rescue Leader ou ACUC Advanced Diver avec la spécialité ACUC Rescue Specialist ou similaire et la spécialité Teaching Techniques
- Au moins 21 heures d'expérience de fond (42 plongées) (voir également la clause 10 : Exigences en matière d'évaluation et de certification).
- Les candidats doivent avoir suivi, ou suivre pendant le cours de Divemaster, les spécialités ACUC Diving Emergency Responder (DER), O2 Emergency Responder (O2ER) et Teaching Assistant (en alternative à la spécialité Teaching Assistant, l'Instructeur peut dispenser le cours Teaching Techniques dans le cadre du cours de Divemaster). Aux fins de cette norme, il est supposé que les candidats ont déjà suivi ces spécialités (ou des spécialités similaires reconnues par l'ACUC).
- **Exigences en matière de documentation** : Les candidats doivent signer la décharge ACUC Risk Release, les formulaires de Safe Diving Practices, le formulaire Ethical Conduct, etc. Ces formulaires sont inclus dans le kit Divemaster et sont également téléchargeables à partir du site Web privé de l'ACUC.

### 5 ratios Instructeur: candidat pendant la formation

- **Théorie (en classe ou en piscine)** : Aucune limite
- **Eaux Confinées** : 10 candidats par Instructeur, avec 4 candidats supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 20 candidats.

- **Eau Libre** : 8 candidats par Instructeur, avec 2 candidats supplémentaires par Divemaster, avec un maximum absolu de 12 candidats.

## 6 Informations préliminaires

Les informations suivantes doivent être mises à la disposition des candidats avant ou pendant la première réunion de classe :

- Prérequis selon le point 4,
- Limitations de la qualification éventuelle,
- Portée du cours,
- Procédures de cours,
- Coûts, assurances et questions contractuelles selon les réglementations nationales,
- Exigences en équipement,
- Exigences de certification selon 10,
- Législation et exigences légales relatives à la plongée.

## 7 Contenu du cours relatif aux connaissances théoriques

Les candidats doivent déjà avoir les connaissances d'un Rescue Leader, plus :

**7.1 Le Divemaster et la loi** : Les candidats doivent avoir une connaissance de base des éléments suivants :

- Conséquences juridiques
- Négligence et devoir de diligence
- Normes de diligence
- Assurance responsabilité civile
- Accords de renonciation, de décharges et d'indemnisation
- Mineurs
- Affrètement de bateaux
- Épaves

**7.2 Tables de décompression** : Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire **des** :

- Tables de la marine américaine
- Tables Bulkman
- Tables DCIEM

**7.3 La mission du Divemaster**: Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire **de** **des éléments suivants** :

- Planification et organisation de plongée
- Considérations concernant la zone de plongée
  - Océan
  - Lac
  - Carrière
  - Rivière
  - Nuit
  - Glace
  - Caverne
  - Bateau
  - Profondeur (situations de décompression)
- Briefing de groupe
- Organisation Pré-Plongée
- Contrôle sur le site de plongée
- Briefing avant la plongée
- Vérification avant la plongée
- Organisation de soutien de surface
- Entrées d'eau
- Contrôle de plongée
- Sorties de l'eau
- Debriefing
- Kit de Divemaster

**7.4 Décompression et Divemaster**: Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants:

- Le Divemaster et les plongées répétitives
- Les tables de l'USN et le Divemaster

- Particularités des tables USN
- Problèmes d'eau froide et de haute altitude
- Terminologie des tables de plongée
- Le détecteur de bulles à ultrasons Doppler
- Planification des plongées avec décompression

**7.5 Gestion des urgences en plongée** : Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants:

- Prévention
- Médicaments
- Contre-indications à la plongée
  - Absolu
  - Relatif
  - Temporaire
- Situations et procédures d'urgence
- Intervention de premiers soins

**7.6 Premiers secours pour les Divemasters:** Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants :

- Éléments de premiers secours
  - Gestion des cas
  - Règles d'or
  - Problèmes
  - Blessures potentielles liées à la plongée
  - Autres problèmes possibles
- Le système circulatoire
  - Le sang dans l'organisme
  - Quelques notions importantes
  - Influence de la plongée sur le système circulatoire
- Le système respiratoire
  - Hématoses
  - Processus mécaniques de la respiration
  - Les différentes capacités respiratoires
- La trousse de premiers secours

**7.7 Recherches** : Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants:

- La recherche
- Modèles de recherche de plongeurs
- Méthodes de remorquage
- Récupération du corps (vérifiez la législation, dans de nombreux endroits, cette pratique n'est pas autorisée pour les plongeurs récréatifs)

**7.8 Connaissances de base en matelotage liées à la plongée** : Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants:

- Météo
- Équipement de sécurité
- Drapeaux de plongée
- Plongées impliquant plusieurs bateaux
- Quitter le site de plongée
- Règles pour les cordes

**7.9 Signaux de plongée** : Les candidats doivent avoir une connaissance de base **des** :

- Signaux de rappel
- Signaux de surface
- Signaux de corde
- Lumières
- Signaux d'urgence

**7.10 Carnet de plongée du Divemaster**

**7.11 Lois physiques et leurs effets** Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants:

- Flottabilité et principe d'Archimède
- Thermodynamique : principes de base
- Loi de Dalton : son effet sur la plongée
- Loi de Henry : son effet sur la plongée

**7.12 Compresseurs de plongée** Les candidats doivent avoir les connaissances de base suivantes :

- Description de base
- Comment fonctionne un compresseur haute pression
- Description du compresseur à quatre cylindres
- Comment utiliser un compresseur pour remplir les bouteilles
- Terminologie

**7.13 Techniques d'enseignement** (ajouté à partir de l'ancien niveau d'Assistant Instructor). Les candidats doivent avoir une connaissance intermédiaire des éléments suivants :

- Facteurs qui affectent le processus d'apprentissage
- Élaboration d'un plan de cours
- Techniques de relaxation
- Apprendre les lois
- Développer la confiance
- Satisfaire les besoins des candidats
- Techniques de visualisation
- Reconnaissance du stress
- Procédures de formation théorique
- Procédures de formation pratique
- Procédures de formation en eau libre
- Enseignement du cours ACUC Snorkel

De plus, le candidat doit démontrer à un Instructeur certifié ses compétences en matière d'enseignement de leçons théoriques pour au moins un cours théorique parmi les points 7.1 à 7.12 (au choix de l'Instructeur) ci-dessus.

Remarque : si le candidat possède la spécialité ACUC Teaching Techniques, il n'est pas nécessaire d'enseigner cette section, cependant, les connaissances du candidat doivent être revues.

#### **7.14 Normes et procédures de l'ACUC**

## **8 Contenu du cours relatif aux techniques de plongée**

**8.1 Compétences en plongée en milieu confiné** : Outre les compétences déjà acquises en tant que Rescue Leader, les candidats doivent être capables d'exécuter et de démontrer à un Instructeur les compétences suivantes. Chaque compétence doit être maîtrisée en milieu protégé avant d'être exécutée en eau libre :

- Planification et organisation de plongée
- Briefing de groupe
- Organisation Pré-Plongée
- Contrôle sur le site de plongée
- Briefing avant la plongée
- Vérification avant la plongée
- Organisation de soutien de surface
- Entrées dans l'eau
- Contrôle de plongée
- Sorties de l'eau
- Debriefing
- Situations et procédures d'urgence
- Modèles de recherche de plongeurs
- Méthodes de remorquage
- Enseignement du cours ACUC Snorkel

De plus, le candidat doit démontrer à un Instructeur certifié ses compétences personnelles en plongée sous-marine, comme indiqué ci-après, pour au moins une activité de plongée en eau confinée parmi les sujets suivants :

- Montage et démontage du système de plongée (au bord de l'eau)
- Lestage appropriée
- Vidange de l'embout buccal - tuba et détendeur
- Récupération du détendeur
- Descentes et remontées contrôlées
- Nage sous-marine
- Vidange du masque, y compris le retrait et le remplacement
- Exercices sous-marins – avec et sans masque
- Techniques du système du copain-copain

- Contrôle de la flottabilité sous l'eau et en surface
- Nage en surface avec tuba et équipement de plongée complet
- Utilisation en surface des fonctions de largage rapide/d'urgence du système de lestage sous l'eau
- Retrait et remplacement du système de lestage / ballast
- Retrait et remplacement de l'équipement de plongée
- Entretien et maintenance de l'équipement (au bord de l'eau)

**8.2 Compétences en plongée en eau libre :** Outre les compétences déjà acquises d'un Rescue Leader, les candidats doivent être capables d'exécuter et de démontrer à un Instructeur les compétences suivantes dans des conditions typiques de l'environnement local.

- Briefing de groupe
- Organisation Pré-Plongée
- Contrôle sur le site de plongée
- Briefing avant la plongée
- Vérification avant la plongée
- Organisation de soutien de surface
- Entrées dans eau
- Contrôle de plongée
- Sorties de l'eau
- Debriefing
- Modèles de recherche de plongeurs
- Sauvetage en eau libre
- Méthodes de remorquage
- Enseignement du cours ACUC Snorkel

De plus, le candidat doit démontrer à un Instructeur certifié ses compétences personnelles en plongée sous-marine, comme indiqué ci-après, pour au moins une activité de plongée en eau libre parmi les sujets suivants :

- Montage et démontage de l'équipement de plongée (au bord de l'eau)
- Lestage appropriée
- Nettoyage de l'embout buccal - tuba et détendeur
- Récupération du détendeur
- Descentes et remontées contrôlées
- Nage sous-marine
- Vidange du masque, y compris le retrait et son remplacement
- Exercices sous-marins – avec et sans masque
- Techniques du système du copain-copain
- Contrôle de la flottabilité sous l'eau et en surface
- Nage en surface avec tuba et équipement de plongée complet
- Utilisation en surface des fonctions de largage rapide/d'urgence du système de lestage sous l'eau
- Retrait et remplacement du système de lestage / ballast
- Retrait et remplacement de l'équipement de plongée
- Entretien et maintenance de l'équipement (au bord de l'eau)

## 9 Paramètres de formation pratique

- Toutes les techniques sous-marines en milieu confiné doivent être présentées, supervisées et évaluées directement par un Instructeur de l'ACUC, qui doit être dans l'eau pendant chaque séance. L'Instructeur de plongée doit être en contrôle direct des candidats pendant toutes les séances.
- Avant la première plongée en eau libre, le candidat doit prouver ou démontrer à un Instructeur de plongée les compétences de natation suivantes, sans utiliser de masque, de palmes, de tuba ou d'autres aides à la natation :
  - Distance de 300 m / 985 f en natation,
  - 10 minutes de nage/flottement de survie.
- Avant de participer à des plongées en eau libre, le candidat doit avoir démontré des connaissances théoriques et des compétences de plongée en eau confinée suffisantes pour être en mesure d'effectuer les plongées en eau libre dans les conditions existantes.
- La profondeur maximale lors des plongées d'entraînement ne doit pas dépasser 30 mètres / 100 pieds
- Toutes les plongées en eau libre doivent être effectuées pendant la journée, dans des eaux permettant un accès vertical direct à la surface. Les plongées en eau libre ne doivent donc pas être effectuées dans des cavernes sous-marines ou sous la glace.
- Lors des plongées en eau libre, le candidat doit au moins être équipé d'un équipement de plongée conforme à 2.13. (voir la section Définitions)

- Toutes les techniques sous-marines en eau libre doivent être présentées, supervisées et évaluées directement par un Instructeur de l'ACUC. L'Instructeur de plongée doit être dans l'eau et responsable de chaque plongée en eau libre.
- Conformément à l'article 5, le nombre maximum absolu de candidats par Instructeur de plongée dans des conditions idéales pour la supervision et l'accompagnement sous l'eau est de huit. Le nombre maximum de candidats par assistant qualifié pour la supervision et l'accompagnement sous l'eau est de deux. À aucun moment un candidat dans ou sous l'eau ne doit être laissé sans supervision.
- Avant de plonger en eau libre, l'Instructeur de plongée doit préparer un « plan d'urgence ». À proximité immédiate du site de plongée, il doit y avoir :
  - Une trousse de premiers soins adaptée
  - Une unité d'oxygène d'urgence qui délivre au moins 15 l/min, pendant au moins 20 minutes
  - Un système de communication adapté pour alerter les services d'urgence.
- L'Instructeur de plongée doit annuler ou interrompre la plongée en eau libre si les conditions environnementales ou la condition physique ou mentale du candidat le rendent nécessaire.
- Un maximum de 3 plongées d'entraînement quotidiennes seront autorisées

## 10 Exigences en matière d'évaluation et de certification

- **Connaissances** : Le candidat doit démontrer, au moyen de l'examen écrit <sup>1</sup>fourni par l'ACUC, ses connaissances de la théorie de la plongée sous-marine selon le point 7 et ses connaissances des compétences selon le point 8. Pour tous les niveaux professionnels (Divemaster et supérieurs), ces examens et les documents relatifs aux étudiants doivent être conservés par l'ACUC aussi longtemps que le professionnel est en statut actif auprès de l'ACUC et pendant au moins 7 ans après le passage au statut inactif.
- **Compétences en plongée** : Le candidat doit démontrer de manière satisfaisante à un Instructeur de l'ACUC, les compétences conformément au point 8.
- **Nombre de plongées minimum** : Le candidat doit avoir au moins 40 heures (environ 80 plongées) de **temps de fond** avant d'obtenir la certification. Les plongées effectuées en tant que plongées de contrôle dans le cadre de l'Open Water Diver, de l'Advanced Diver, du Rescue Leader et les plongées effectuées pendant ce cours peuvent être comptabilisées dans le total des plongées requises pour l'obtention de la certification.
- **Présentations** : Le candidat doit faire au moins une présentation pour chaque cours académique (en classe ou à sec), en eau confinée et en eau libre dans au moins un cours de plongée en eau libre réel ou simulé (trois présentations au total).

## 11 Plongées d'entraînement

Pour être certifiés, les candidats doivent effectuer au moins **deux** plongées qualifiantes en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur de l'ACUC. La durée sous-marine de chacune de ces plongées qualifiantes en eau libre doit être d'au moins 30 minutes, sauf dans les cas d'eau froide où 20 minutes suffiront.

## 12 Attestation du candidat

Les candidats seront certifiés Divemasters ACUC lorsqu'ils auront satisfait à toutes les exigences. Celles-ci incluent :

- Minimum 80 plongées en eau libre (40 heures de temps au fond)
- Réussir l'examen écrit ACUC Divemaster
- Réussir avec succès les plongées de contrôle pour le cours ACUC Divemaster

## 13 Qualifications du candidat

Une fois le cours terminé, le Divemaster de l'ACUC sera capable de :

- Plonger jusqu'à une profondeur maximale de 40 mètres et toujours accompagné d'au moins un autre plongeur certifié.
- Être capable de guider des groupes de plongeurs **certifiés** en eau libre sans supervision.
- Être capable de guider des groupes d'élèves plongeurs en eau libre sous la supervision directe d'un Instructeur
- Être capable d'enseigner la plongée avec tuba sans supervision

<sup>1</sup>Si pour une raison quelconque le candidat ne peut pas passer l'examen écrit, l'Instructeur peut lui faire passer un examen oral basé sur l'examen écrit fourni par l'ACUC et si tel est le cas, l'Instructeur transférera les réponses orales du candidat à l'examen écrit. Dans tous les cas, l'examen écrit doit être complété, soit directement par le candidat, soit indirectement par l'Instructeur, en utilisant les réponses orales du candidat. Les Instructeurs peuvent, s'ils le souhaitent, proposer des examens supplémentaires au candidat, mais l'examen fourni par l'ACUC doit être effectué.



- Être capable d'enseigner certaines parties des cours de plongée sous-marine, tant académiques que pratiques, sous la supervision directe d'un Instructeur.
- Être capable d'enseigner toutes les spécialités « sèches » (sans eau) pour lesquelles le Divemaster détient ou obtient la certification d'Instructeur de Spécialité

## 14 Déviations

Pour la Corée du Sud, en raison de la législation locale indiquant que les prestataires d'O2 doivent avoir un certain type de diplôme médical, le cours de prestataire d'O2 n'est pas obligatoire.